

# Conseil Municipal

## Du Mercredi 22 Mai 2019 A 20 H 30

---

Présents : Mesdames SEVESTRE, BLANCHARD, SAMSON, ALLAIRE, HERMILLY, GRANDJEAN, CUMANT, DESMARAIS, MOUTONNET, DARNOIS,  
Messieurs LE BARON, NEUVILLE, SOLVE, DUTEL, DUBOURGUAIS, CORBIN, CANARD, DESPORTES, BIGNON,  
Pouvoirs : Messieurs FLEURY, HUET,  
Excusé : Messieurs MICHEL, JACOB, Madame SABLERY,  
Absente : Madame BRUN.

Madame le Maire informe que l'Agglo a donné un avis défavorable à notre demande de faire l'élagage et le broyage avant le 1<sup>er</sup> Août.

### **ATTRIBUTION IFSE**

Madame le Maire informe que le repas des anciens a eu lieu le dimanche 10 mars dernier et qu'à cette occasion des accompagnants pouvaient se joindre au repas en donnant une participation de 28 € par personne.

Le Conseil Municipal accepte les dons des accompagnants.

### **SIGNATURE CONVENTION COVAGE**

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention COVAGE concernant la fibre optique dans le Calvados pour le très haut débit. Cela nécessite l'implantation de fourreaux en domaine privé et donc l'autorisation des propriétaires concernés. Accord du conseil municipal

### **CONCESSION CIMETIERE ZONE CINERAIRE**

Madame le Maire fait part d'une demande d'une personne qui souhaiterait déposer une urne biodégradable au cimetière de Cambremer. La commission cimetière s'est réunie et propose un projet d'un espace d'enfouissement des urnes biodégradables, apparenté dans la législation à une dispersion des cendres. Cet espace de mémoire serait arboré et ne donnerait pas lieu à vente de concessions. Le projet, encore à l'étude pour affiner les détails liés à la réglementation et à l'élaboration d'un règlement cinéraire, aux types d'arbustes plantés, est soumis au conseil municipal.

La demande est faite par la commission cimetière de délimiter un espace situé au-dessus de l'espace columbarium, ce qui créerait un site cinéraire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **DEMANDE DE PLACE TAXI**

Madame le Maire rappelle que la société « Central Ambulances Guyet » possède un permis de stationnement sur la voie publique sur Cambremer. Pour rappel, le prix du droit de place pour l'année 2017 a été fixé à 62 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du droit de place pour l'année 2018 à 63 €.

Demande des taxis Vasset pour une autorisation de stationnement gratuite. C'est le Maire qui fixe par arrêté le nombre d'autorisation de stationnement, c'est-à-dire le nombre de taxis admis à être exploités dans la commune.

Accord du Conseil Municipal – 1 abstention.

## **MODIFICATION TEMPS TRAVAIL ADMINISTRATIF**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de passer le poste administratif existant pour 19/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>. Accord du Conseil Municipal.

## **NOMINATION TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU PLATEAU OUEST**

Madame le Maire informe que du fait de la création de la nouvelle commune de Cambremer au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il faut nommer deux titulaires et deux suppléants pour le Plateau Ouest.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :

Titulaires : Alain NEUVILLE et Philippe HUET

Suppléants : Jean-Yves DUBOURGUAIS et Luc BIGNON.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention d'étude tripartite avec l'EPFN et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour la réalisation d'une étude de préféabilité urbaine, technique et économique à l'échelle de l'îlot élargi de l'ancien garage Hermilly, Avenue des Tilleuls.

Le coût total de la démarche d'étude et des éventuels documents techniques complémentaires est financé à 100 % par l'EPFN Normandie, dans un plafond maximal de 20 000 € TH.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **TRANSFERT COMPETENCE ENERGIES RENOUVELABLES AU SDEC ENERGIE INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire rappelle le souhait de la commune de produire de l'électricité à partir d'énergie renouvelable par l'implantation de toitures photovoltaïques sur son patrimoine bâti. Il y a lieu de transférer cette compétence « énergies renouvelables » au SDEC ENERGIE qui a cette habilitation. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de cette compétence au SDEC ENERGIE pour le projet cité ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « énergies renouvelables » et à la mise en œuvre du projet.

## **CONVENTION ELAGAGE AVEC LA COMMUNAUTE AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE**

Il est rappelé que l'élagage des communes ne peut commencer qu'après le 31 juillet de chaque année (directive européenne).

L'entreprise CORU demande une dérogation afin de commencer à partir du 24 Juin sous réserve que la communauté de l'Agglomération Lisieux Normandie l'accepte. Après mise au vote, le résultat est le suivant : 11 voix pour dérogation au 24 juin et neuf voix contre.

## **MISE EN LOCATION DE L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME**

Madame le Maire fait part de la demande de la personne qui tient le petit magasin à côté de la boucherie pour louer l'ancien office de tourisme. Prix de la location – proposé 350€/mois.

Accord de principe du Conseil Municipal.